

L'honorable M. *Ross*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

Les membres du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, faisant partie du Sénat, ont l'honneur de présenter un premier rapport, lequel est comme suit :

Le comité a pris en considération les rapports du bibliothécaire pour les deux années dernières au sujet de l'insuffisance du local maintenant disponible pour la bibliothèque.

Il a constaté que les appartements maintenant occupés par la bibliothèque sont encombrés de livres d'une manière embarrassante et ne permettent plus de faire de nouvelles acquisitions de livres. Dans plusieurs cas de doubles rangés de livres sont inévitablement placés sur les mêmes tablettes. Un grand nombre considérable de volumes qu'il n'y a pas moyen de placer dans la bibliothèque, faute d'espace, sont transportés dans d'autres parties de l'édifice. Ces inconvénients entravent nécessairement la mise à exécution d'un système convenable d'arrangement et de classification, et rendent difficile pour le bibliothécaire de trouver sans inconvénient et sans perte de temps les livres qu'on lui demande.

Il est évident que les livres ne seraient pas en sûreté contre l'incendie s'il s'en déclarait dans la présente bibliothèque ; et vû les défauts dans la construction du toit, beaucoup de dommage résulte de la pluie ou de la neige fondue qui pénètrent par les plafonds ou les abat-jour dans les appartements inférieurs.

De plus le comité remarque avec beaucoup de regret que plusieurs volumes ont été endommagés par suite de leur proximité, dans certaines parties de la bibliothèque, des bouches de chaleur, inconvénient qui est inévitable et qui doit nécessairement se faire sentir davantage aussi longtemps que les livres resteront où ils sont à présent.

Sous ces circonstances, le comité croit de son devoir de recommander l'achèvement sans délai de la nouvelle bibliothèque.

Le comité est convenu unanimement qu'il est absolument nécessaire pour la sécurité et la conservation de la magnifique collection de livres appartenant à la législature, dont la valeur est estimée à cinquante mille louis, que la dite construction soit achevée le plus tôt possible.

#### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

9 Mars, 1870.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

#### CHAMBRE DE COMITÉ.

10 Mars, 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *John Robert Martin* de la ville de *Cayuga* dans le comté d'*Hullimand*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson*, et a constaté que les prescriptions de la soixant-et-treizième règle de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

*Président.*